

(N^o 182.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur *François-Joseph Feige*, propriétaire et miroitier à Bruxelles.

(Voir le N^o 124 de la Chambre des Représentants, session 1844-1845.)

MESSIEURS,

Le sieur Feige, François Joseph, est né à Megève (Savoie), le 24 Novembre 1793. Il réside à Bruxelles depuis 18 ans, il y a acheté plusieurs propriétés et y exerce le commerce de miroiterie.

Un arrêté royal du 9 Juillet 1828 l'a autorisé à fixer son domicile en Belgique.

Les autorités consultées affirment que sa moralité, sa conduite privée et politique sont à l'abri de tout reproche, ce qui semble devoir mériter favorable accueil à sa demande.

La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 43 suffrages contre 6.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.